

Report of the Annual Meeting

Rapports annuels de la Société historique du Canada

Report of the Annual Meeting

Les Canadiens français et la naissance de la Confédération

Jean-Charles Bonenfant

Volume 31, Number 1, 1952

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/300328ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/300328ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

ISSN

0317-0594 (print)

1712-9095 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bonenfant, J.-C. (1952). Les Canadiens français et la naissance de la Confédération. *Report of the Annual Meeting / Rapports annuels de la Société historique du Canada*, 31(1), 39–45. <https://doi.org/10.7202/300328ar>

All rights reserved © The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada, 1952

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

LES CANADIENS FRANÇAIS ET LA NAISSANCE DE LA CONFEDERATION

par

JEAN-CHARLES BONENFANT
Université Laval

LES CANADIENS français s'intéressèrent peu aux premiers projets académiques de Confédération des colonies britanniques en Amérique du Nord. Ces projets, comme ceux qui naquirent dans l'imagination du juge William Smith ou dans celle de son gendre, le juge Jonathan Sewell, furent d'ailleurs le plus souvent formulés par des hommes qui ne les aimaient guère et qu'ils avaient raison de redouter. Ils comprirent assez tôt cependant qu'ils devraient éventuellement accepter un tel régime politique et chercher à en profiter. Dès le 18 juillet 1838, Etienne Parent, dans le journal *Le Canadien*, écrivait: "Nous pourrions accepter une union fédérative de toutes les colonies, sans pour cela accepter l'union avec le Haut-Canada; car avec la première nous conserverons notre législature locale pour notre législation locale et avec l'autre nous la perdons"¹. Quelques semaines auparavant, P. D. Debartzch, dans une lettre à Charles Buller, jugeait que le projet d'unir toutes les provinces anglaises constituerait un remède aux maux existants et deviendrait ensuite "le meilleur système administratif de cette partie de l'Amérique"². Mais le seigneur de Saint-Ours, d'origine polonaise, qui venait d'abandonner le parti des Patriotes, pouvait mal représenter l'opinion canadienne-française. Pour prouver que les Français du Bas-Canada ne voulaient pas de la Confédération à cette époque, on cite parfois le témoignage de Sabrevois de Bleury³ mais lui aussi il représentait mal ses compatriotes, ayant été accusé de trahison quelques années auparavant par Ludger Duvernay et ayant été appelé par Lord Gosford à faire partie du Conseil législatif. Soulignons par ailleurs que l'agent de l'assemblée législative à Londres, John Arthur Roebuck, grand ami des Canadiens français, fut, en 1837, aux Communes anglaises, un des partisans les plus éloquents de la Confédération⁴. Certes, le 7 mai 1847, Lord Elgin pouvait écrire à Lord Grey: "The French dislike a measure which has, they think, a tendency to increase British influence"⁵. Mais deux mois plus tard *Le Courrier des Etats-Unis* ayant manifesté quelques craintes pour l'avenir des Canadiens français au sein d'une réunion de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, *Le Canadien* du 8 septembre 1847 écrivait qu' "ils [Les Canadiens Français] anticipent avec confiance dans une fédération une plus grande liberté d'action, une plus grande sécurité pour leurs intérêts locaux que sous l'action directe d'un gouvernement éloigné qui ignore leurs besoins et leurs vœux"⁶.

¹*Le Canadien*, 18 juillet 1838.

²*Rapport des Archives publiques pour l'année 1923*, (Ottawa, 1925) 201.

³Abbé Lionel Groulx, *La Confédération Canadienne*, (Montréal, 1918) 27.

⁴Sabrevois de Bleury, *Réfutation de l'écrit de Louis-Joseph Papineau*, p. 126.

⁵*Hansard's Parliamentary Debates*, Third series, vol. 37, 1220.

⁶*The Elgin-Grey Papers 1846-1852*, (Ottawa, 1937) I, 35.

⁷*Le Canadien*, 8 septembre 1847.

Les Canadiens français comprirent donc assez tôt la nécessité d'une Confédération et ce n'est certes pas par hasard que l'un des leurs, Joseph-Charles Taché, dans trente-trois articles publiés en 1857 dans *Le Courrier du Canada* et ensuite en brochure, formula l'un des derniers projets de Confédération et l'un des plus concrets, un projet qui aurait même, a-t-on parfois prétendu, inspiré les pères de la Confédération⁸. Cela ne signifie pas cependant que tous les Canadiens français furent partisans du projet qui se réalisa de l'automne 1864 à l'été 1867. Dans le Canada uni, ce fut même parmi eux que se manifesta la seule opposition véritable à la Confédération, les habitants du Haut-Canada y étant presque unanimement favorables, par suite de l'alliance des libéraux de George Brown et des conservateurs de John A. MacDonald⁹. C'est pourquoi il n'est peut-être pas inutile de rechercher quels furent les véritables sentiments des Canadiens français à l'égard de la Confédération, sujet qui a été jusqu'ici négligé sans doute parce qu'il est assez complexe et aussi parce que les travaux en français sur les origines de la Confédération sont plutôt rares¹⁰. Je ne me propose pas de l'approfondir car cela aurait exigé un examen détaillé de pièces d'archives et de journaux que je ne pouvais m'imposer. J'ai cru pouvoir me limiter à une source imprimée de renseignements que vous connaissez tous, les *Débats parlementaires sur la question de la Confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord* imprimés par ordre de la législature en 1865, recueil précieux qui sera désormais encore plus utile grâce à la publication d'un Index par les Archives canadiennes¹¹. Les hommes politiques ne représentent peut-être pas toujours fidèlement l'opinion populaire surtout à une époque où le suffrage était encore assez restreint mais les Débats de 1865 m'ont semblé quand même fournir un échantillonnage assez sérieux des sentiments des Canadiens français. En les utilisant j'ai aussi la satisfaction de répondre au vœu du professeur F. R. Scott qui en préfaçant l'Index souhaitait que sa publication encourageât les historiens "à utiliser davantage les Débats parlementaires pour des fins de recherche"¹².

C'est à deux pas d'ici, dans l'édifice rectangulaire qui s'élevait dans le parc Montmorency et servait alors de parlement, que le conseil législatif et l'assemblée législative de la province de Québec étudièrent au cours de la troisième session du huitième parlement, une adresse demandant à Sa Majesté de "soumettre au Parlement Impérial une mesure à l'effet d'unir les Colonies du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Edouard, en un seul Gouvernement, basée la dite mesure sur certaines Résolutions qui ont été adoptées à une Conférence de Délégués des dites Colonies, tenue en la Cité de Québec, le 10 octobre 1864"¹³. Disons en termes plus simples qu'on discuta et approuva les 72 Résolutions de Québec qui contiennent les éléments essentiels de ce projet de Confédération

⁸Taché, J.-C. *Des provinces de l'Amérique du Nord et d'une union fédérale*, (Québec, 1858).

⁹R. G. Trotter, *Canadian Federation*, (London, 1924) 123.

¹⁰Abbé Lionel Groulx, "Les Canadiens français et l'établissement de la Confédération." *L'Action française*, (XVII, mai-juin 1927) 282-301.

¹¹*Archives publiques du Canada, Index aux Débats sur la Confédération 1865*, (Ottawa, Archives Publiques du Canada, 1952).

¹²*Ibid.*, 10.

¹³*Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada, Session 1865*, 67.

réalisé en 1867. Dans ce parlement de 1865, les Canadiens français étaient mieux représentés qu'à la conférence de Québec où ils n'étaient après tout que quatre sur trente-trois et où d'ailleurs ils ne se firent guère entendre. Le premier ministre Etienne-Pascal Taché servait de président et George-Etienne Cartier préféra présenter ses revendications au sein du cabinet pour, qu'elles fussent exposées à la conférence par son collègue MacDonald¹⁴. Dans le parlement de 1865, les Canadiens français avaient quatre ministres: Etienne-Pascal Taché, George-Etienne Cartier, Jean-Charles Chapais et Hector Langevin. Au conseil législatif où plus des deux tiers étaient des membres élus et à l'assemblée législative, les Canadiens français possédaient plusieurs représentants dont le nombre ne correspondait pas tout à fait à leur proportion dans le pays mais qui prononcèrent suffisamment de discours pour exprimer toutes les nuances d'opinions des quelque neuf cent mille Canadiens français du Bas-Canada.

Si l'on en juge par les discours de leurs représentants, les Canadiens français favorables à la Confédération le furent surtout pour les motifs suivants: le désir de sortir de l'instabilité politique en réglant le douloureux problème de la représentation selon la population, la crainte des Etats-Unis, l'influence du clergé et la volonté de Cartier. On sait que l'Acte d'Union avait accordé au Bas et au Haut-Canada le même nombre de représentants dans les deux chambres et que ce qui fut tout d'abord injuste à l'égard des Canadiens français fut bientôt en leur faveur lorsque augmenta la population du Haut-Canada. Les Canadiens français ne pouvaient abandonner cet avantage qu'à la faveur de la Confédération qui acceptait la représentation fondée sur la population dans la future chambre des Communes fédérale mais établissait en même temps une représentation égale à la chambre haute et surtout confiait à la législature de la province de Québec les questions qui semblaient les plus vitales. Au chef des libéraux canadiens-français, A.-A. Dorion, qui avait déclaré que le plan de Confédération avait été proposé par le gouvernement à la seule fin de faire taire le cri de la représentation basée sur la population, Hector Langevin répondit qu'il était de la plus grande importance de faire cesser ce cri.¹⁵ Parlant des dix-sept membres de plus que le Haut-Canada aurait dans le parlement fédéral, Langevin ajouta: "Je n'y crains pas leur présence. pas plus que celle des membres des provinces d'en bas, parce que dans ce parlement il n'y aura pas de questions de races, de nationalité, de religion ou de localité, et que cette législature sera seulement chargée de régler les grandes questions générales qui intéresseront toute la Confédération et non pas seulement une localité"¹⁶. Quant à Cartier, il déclarait que dès 1858 il n'avait "pas tardé à voir que le principe de la représentation d'après le nombre, qui ne convenait pas comme principe gouvernant pour les deux provinces, n'aurait pas le même inconvénient si plusieurs provinces s'unissaient pour une fédération"¹⁷. Les libéraux canadiens-français étaient mal placés pour critiquer ce règlement du problème de la représentation selon la population

¹⁴W. Menzies Whitelaw, "Reconstructing the Quebec Conference," *The Canadian Historical Review*, XIX, 130.

¹⁵*Débats sur la Confédération 1865*, cités ensuite sous le mot *Débats*, 370.

¹⁶*Ibid.*, 374.

¹⁷*Ibid.*, 54.

puisque, comme le leur rappelait Joseph Cauchon, quelques années auparavant, leur chef A.-A. Dorion "était profondément convaincu que rien moins que la représentation basée sur la population ou l'union fédérale des deux Canadas n'était capable d'apaiser l'orage qui grondait à l'horizon".¹⁸ En résumé, la grande majorité des Canadiens français comprenaient qu'ils ne pouvaient conserver indéfiniment leurs avantages de représentation et la Confédération sembla à plusieurs une solution élégante d'un problème qui avait fait tomber tant de gouvernements, au cours des dix années précédentes.

Les Canadiens français semblent aussi avoir craint l'annexion aux Etats-Unis et jugé que la Confédération était le seul moyen d'y faire échec. Certes plusieurs orateurs canadiens-anglais invoquèrent cet argument mais peu y attachèrent autant d'importance que les conseillers législatifs et les députés canadiens-français. "Confédération ou annexion": c'est l'alternative selon Taché, Langevin et Cartier qui redoutent aussi la puissance militaire des états du Nord qui sortent vainqueurs de leurs luttes contre le Sud. "Quant à être lancés violemment dans l'union américaine, si ce projet de Confédération ne passe pas, déclare sérieusement Taché, il me semble que c'est un résultat très probable".¹⁹ Cartier ne manque pas de souligner que le parti annexionniste de Montréal est opposé à la Confédération.²⁰ Les Canadiens français redoutaient l'annexion parce qu'ils croyaient qu'ils ne pourraient conserver aussi facilement au sein des Etats-Unis leur langue, leurs institutions et leur religion. Dans les lettres pastorales qu'ils publièrent en 1867 au lendemain de la naissance de la Confédération, les évêques invoquent en faveur du nouveau régime l'argument des dangers de l'annexion et à ce propos la lettre pastorale de Mgr Charles Larocque, évêque de St-Hyacinthe, mentionne d'une façon très habile les dangers de l'annexion en soulignant par contraste que "la Confédération ne Nous apparaît nullement comme un danger qu'il nous faille redouter".²¹ Et l'évêque très prudent ajoutait: "de sorte qu'en vous parlant ainsi Nous abordons un sujet qui intéresse plus la religion que la politique".²²

L'influence du clergé catholique a aussi poussé les Canadiens français à accepter la Confédération. Le parti conservateur était lié à l'épiscopat et les évêques avaient encore sur les sentiments politiques de l'électorat une influence qu'ils ne devaient perdre qu'à la victoire de Laurier en 1896. Aussi dans son grand discours sur le projet, Cartier pouvait-il s'écrier: "Je dirai que l'opinion du clergé est favorable à la Confédération. . . Le clergé, en général, est ennemi de toute dissension politique, et s'il est favorable au projet, c'est qu'il voit dans la Confédération une solution des difficultés qui ont existé pendant si longtemps".²³ Mgr Bourget aurait été, semble-t-il, plutôt hésitant²⁴ mais il ne faut pas oublier que l'évêque de Montréal avait de bonnes raisons à cette époque de ne pas aimer Cartier qui depuis 1861 avait épousé la cause des messieurs de St-Sulpice. Certains

¹⁸*Ibid.*, 699.

¹⁹*Ibid.*, 348.

²⁰*Ibid.*, 55.

²¹*Mandements des évêques de St-Hyacinthe*, (Montréal, 1889), II, 424.

²²*Ibid.*, 425.

²³*Débats*, 60.

²⁴Groulx, *Les Canadiens français et l'établissement de la Confédération*, 295.

orateurs parmi les adversaires de la Confédération niaient que le clergé y fut favorable. L'un d'eux, M. Félix Geoffrion affirme même "que les requêtes qui ont été envoyées contre le projet étaient signées par plusieurs prêtres"²⁵ mais les libéraux qui n'avaient jamais été en très bons termes avec prêtres et évêques pouvaient difficilement traduire leurs sentiments. Lorsqu'ils le faisaient ils s'attiraient les moqueries des conservateurs. Comme le leur disait un certain Paul Denis, député de Beauharnois, "vous savez bien que toutes ces belles protestations que vous faites en faveur de la religion, du clergé et de la nationalité, ne sont qu'une comédie de votre part".²⁶ D'ailleurs aux élections qui suivirent l'établissement de la Confédération, la plupart des évêques se prononcèrent nettement en faveur du nouveau régime. Ce n'était pas uniquement pour eux la reconnaissance d'un fait accompli et la soumission traditionnelle au pouvoir établi, et on peut supposer que si le peuple avait été appelé à rejeter le projet en 1865 et 1866 les évêques n'auraient pas hésité à manifester leur opinion et à demander aux Canadiens français de voter en faveur d'un projet qui les protégeait contre l'annexion aux Etats-Unis.

Enfin si les Canadiens français furent favorables à la Confédération, c'est surtout grâce au travail de George-Etienne Cartier. En quelques années, il avait édifié solidement l'aile québécoise du parti conservateur. Ce n'était pas un orateur puissant mais c'était un travailleur et un chef politique qui possédait l'art fort utile de maintenir dans les rangs tous ses partisans. Il se convertit à l'idée de la Confédération parce que c'était à ses yeux le seul moyen de régler le problème de la représentation; parce qu'il était avant tout un homme d'ordre et que l'équilibre politique instable des dix dernières années, qui risquait de mettre en danger les institutions politiques elles-mêmes, lui répugnait naturellement. En outre, Cartier redoutait sincèrement l'annexion aux Etats-Unis non seulement à cause d'un changement d'allégeance mais surtout parce qu'il avait horreur des institutions républicaines et trop démocratiques. "Au fond de la démocratie, est l'abîme", alla-t-il jusqu'à s'écrier dans un discours.²⁷ Il exerça toute son influence en faveur de la Confédération et Sir John Willison a pu écrire avec raison: 'Sans Cartier et le clergé catholique de Québec, l'union de 1867 n'aurait pu s'accomplir'.²⁸

Mais en face de Cartier et de ses partisans, il y eut aussi chez les Canadiens français les adversaires de la Confédération, car ils représentaient tout de même des milliers d'électeurs les députés canadiens-français du Bas-Canada, presque la moitié, 22 contre 27, qui votèrent contre le projet.²⁹ Ils représentaient d'abord les libéraux qui étaient nombreux dans la province, assez nombreux pour avoir pendant quelque temps participé au gouvernement du pays. Ils représentaient aussi les conservateurs dissidents qui, comme Henri-E. Taschereau, député de la Beauce,³⁰ le jeune Honoré Mercier et L.-O. David quittèrent leur parti à l'occasion de la Confédération. Il fallait d'ailleurs

²⁵*Débats*, 782.

²⁶*Ibid.*, 874.

²⁷*Ibid.*, 58.

²⁸J. S. Willison, *Sir Wilfrid Laurier and the Liberal Party*, (Toronto 1903), I, 91.

²⁹*Journaux de l'Assemblée législative*, Session 1865, 193.

³⁰*Débats*, 894-899.

un sentiment populaire assez profond pour permettre la tenue de plusieurs assemblées de protestation et la multiplication de requêtes d'opposition portant des milliers de signatures. On s'opposa à la Confédération pour plusieurs raisons qui allaient de la crainte aveugle de l'élément anglais jusqu'au simple désir de ne pas précipiter les événements ou du moins de soumettre la question au peuple. Le député de Richelieu, Joseph-F. Perrault, raconta dans le détail la dispersion des Acadiens, rappela toutes nos luttes constitutionnelles et expliqua longuement que dans l'île Maurice l'Angleterre n'avait pas respecté les clauses du traité lui cédant cette colonie pour conclure que la nouvelle constitution était une menace pour les Canadiens français.³¹ D'autres députés eurent des craintes plus sérieuses et mieux motivées qui sont synthétisées dans le grand discours que l'honorable A.-A. Dorion prononça le 16 février 1865.³² Dorion ne figure pas parmi les Pères de la Confédération mais on aurait une idée bien imparfaite de l'attitude des Canadiens français de 1864 à 1867 si on ne tenait pas compte de sa forte personnalité. Comme chef des libéraux canadiens-français et par conséquent des seuls adversaires sérieux de la Confédération, il conduisit, avec son frère Eric, "L'Enfant terrible", une lutte serrée dont l'issue eût été douteuse si Cartier et MacDonald avaient accepté les risques d'un appel au peuple. Dès le lendemain de la Conférence de Québec, le chef libéral avait lancé à ses électeurs d'Hochelaga un manifeste dans lequel il s'opposait formellement au projet qui venait d'être rédigé.³³

"Je ne veux pas dire que je serai toujours opposé à la Confédération", déclarait en chambre Aimé Dorion. Mais il jugeait le projet prématuré parce que les provinces qu'on allait unir n'avaient pas entre elles des relations commerciales et sociales suffisantes, séparées qu'elles étaient par des forêts vierges.³⁴ Libéral sincère, il dénonçait la création d'une chambre haute non élective. Il prétendait que les magnats des chemins de fer, désireux de rétablir l'état de leurs finances, étaient les artisans secrets de la Confédération. Enfin, il voyait dans le projet, particulièrement en matière de mariage et de divorce, une menace pour les institutions des Canadiens français.³⁵ Dans sa péroraison, il s'écria: "Je crains fortement que le jour où cette Confédération sera adoptée ne soit un jour néfaste pour le Bas-Canada. . . Je la considère comme l'une des plus mauvaises mesures qui pouvaient nous être soumises, et s'il arrivait qu'elle fut adoptée sans la sanction du peuple de cette province, le pays aura plus d'une occasion de le regretter".³⁶

La grande force des libéraux était, en effet, de réclamer un appel au peuple qui aurait pu se prononcer sur le projet. Ils donnaient l'exemple du Nouveau-Brunswick qui avait eu cette faculté. Cartier et MacDonald et après eux leurs partisans n'ont jamais voulu d'une telle consultation populaire. Ils essayaient de défendre leur attitude par toutes sortes d'arguments. Un conseiller législatif rappela "que lors de l'union de l'Angleterre et de l'Ecosse, de même que lors de celle de l'Angleterre avec l'Irlande, on n'en appela pas au peuple, parce qu'il fut compris que les députés choisis par le peuple pour le représenter

³¹*Ibid.*, 590-632.

³²*Ibid.*, 248-273.

³³Thomas Chapais, *Cours d'histoire du Canada*, (Québec, 1934), VIII, 224-235.

³⁴*Débats*, 251.

³⁵*Ibid.*, 272.

³⁶*Ibid.*, 273.

avaient le droit incontestable de juger de ces mesures".³⁷ On soulignait aussi que vingt-quatre élections partielles avaient été tenues depuis qu'on proposait la Confédération: or un seul adversaire du projet avait pu se faire élire.³⁸ On pouvait aussi affirmer que toute la presse respectable, et que le clergé étaient en faveur de la confédération mais tout cela ne valait pas une véritable élection générale et nous ne saurons jamais mathématiquement si, avant 1867, le Bas-Canada était réellement en faveur de la Confédération.

Il reste que les Canadiens français du Bas-Canada étaient le seul groupe qui pour les raisons profondes de race, de langue et de religion pouvait redouter les conséquences de la Confédération, les gens des Maritimes n'ayant à craindre que pour leur économie ou leur vanité. Les Canadiens français auraient pu s'opposer efficacement au nouveau régime ou en retarder l'établissement. Ils ne l'ont pas fait ou du moins leurs principaux chefs politiques et religieux n'ont pas eu peur du risque tout en s'assurant que la centralisation ne serait pas trop forte et en cherchant à obtenir des garanties dont il est toujours facile de souligner après coup l'insuffisance. En dehors de cela, il faut reconnaître que la genèse de la Confédération a été un phénomène essentiellement anglo-saxon, un phénomène de pensée et d'expression anglaises. Quoique cela puisse sembler paradoxal, la constitution américaine est née dans une atmosphère beaucoup plus française, les hommes politiques qui se réunirent à Philadelphie étant beaucoup plus nourris des écrits des philosophes français du dix-huitième siècle que les Pères de la Confédération, y compris les quatre Canadiens français.

Toutefois, ne serait-ce que pour des motifs sentimentaux, rappelons que la ville française de Québec a été le berceau de la nouvelle constitution. À Charlottetown, on s'entendit sur les principes; à la conférence de Londres, des précisions importantes furent apportées au projet mais c'est à Québec que les provinces aussi bien que les deux races conclurent une entente qui contenait l'essentiel et la plupart des détails de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Et pour terminer par une note de circonstance, permettez-moi de souligner qu'ici même où nous siégeons à l'Université Laval, le recteur Mgr Elzéar Alexandre Taschereau fut heureux le 20 octobre d'accueillir les délégués des Provinces maritimes et de leur dire que s'il n'appartenait pas à une institution scientifique et littéraire d'exprimer une opinion sur les graves questions du jour, elle ne pouvait rester spectatrice indifférente de débats qui concernaient la patrie commune.³⁹

Parmi les Canadiens français aucun ne put et effet rester indifférent au projet; plusieurs le combattirent pour des motifs d'une sincérité "ondoyante et diverse"; je crois bien que la majorité y furent favorables. Le démontrer péremptoirement serait le sujet d'une intéressante étude plus approfondie que cette modeste communication.

³⁷*Ibid.*, 76.

³⁸*Ibid.*, 212.

³⁹*Le Courrier du Canada*, 24 octobre 1865.